

Session du 14 mars 2022

MOTION relative à l'aide aux petites fermes

Proposée par la Confédération Paysanne

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, réunis en Session le lundi 14 mars 2022 à Rodez, sous la Présidence de Monsieur Jacques MOLIÈRES,

Délibérant conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Constatant que le quorum est atteint avec la présence de 21 membres,

Considérant que :

- Les petites fermes sont génératrices de valeur ajoutée, créent et maintiennent des outils de développement local (abattoir, ateliers de transformation, etc.), contribuent à la vitalité du tissu rural, à la préservation des paysages, au maintien des savoir-faire et à un meilleur équilibre villes/campagnes ;
- Les petites fermes sont créatrices d'emplois, constituent un gisement pour les nouvelles installations et sont facilement transmissibles contrairement aux plus grandes, dont le capital est important ;
- Les petites fermes sont bénéfiques pour la biodiversité et l'environnement et sont pourtant les moins soutenues : *« Les exploitations ayant les effets les plus positifs sur l'environnement sont celles qui perçoivent le moins d'aides directes par hectare. Ce résultat est lié à un plus faible montant perçu des aides du premier pilier de la PAC (en particulier en raison de taille d'exploitation plus petite) comparativement aux bénéficiaires de ces systèmes, sans que les aides du second pilier ne puissent le compenser entièrement »* (extrait du diagnostic national validé en CSO le 5 février 2020)
- Le nombre de paysans ne cesse de diminuer, et les petites fermes disparaissent plus vite que les grandes ;
- La PAC a largement favorisé les agrandissements au détriment des petites fermes qui ont un accès moindre, et donc inéquitable, aux mesures d'aides publiques. Pourtant, les petites fermes représentent encore environ 30 % des fermes.
« Sur une longue période, en Europe, les aides de la PAC, et en particulier les aides à la production, ont accompagné le mouvement d'agrandissement et de spécialisation des exploitations et l'intensification des modes de production agricoles, ce qui a eu des impacts négatifs sur la biodiversité, a contribué ou contribue encore au changement climatique. » (Extrait du diagnostic national validé en CSO le 5 février 2020) ;
- Un sondage IFOP de 2017 révèle une reconnaissance forte, par les citoyens, du rôle des petites fermes pour produire une alimentation de qualité, créer de l'emploi et préserver l'environnement : 91 % des sondés considèrent qu'elles sont nécessaires pour l'avenir de notre agriculture et nos territoires, 89 % sont favorables à la mise en place d'un soutien spécifique aux petites fermes. Malgré les nombreux bénéfices des petites fermes, elles ne sont pas reconnues, ni définies alors que le CSO de 2002 avait proposé une définition qui a été abandonnée ;

- En 2018, 80 023 fermes, ayant fait l'objet d'une déclaration PAC, ont reçu moins de 5 000 euros de paiements directs et 33 651 ont reçu moins de 1 250 euros⁽¹⁾, sans compter les nombreuses fermes qui ne déposent pas de dossier PAC (maraichage, PPAM, apiculture, viticulture, etc.) ;
- Les régions ont également des outils à leur disposition, dans la politique de développement rural pour soutenir les petites fermes.

Les membres de la Chambre d'agriculture demandent :

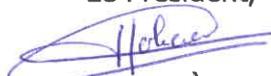
- Que le gouvernement reconnaisse officiellement les petites fermes et les définisse ;
- Que le gouvernement reconnaisse le rôle important des petites fermes sur le territoire au travers d'aides spécifiques, de normes et de cotisations sociales adaptées ;
- Que le gouvernement active « l'aide forfaitaire petits agriculteurs » soutien facultatif existant dans la PAC. Ce dispositif est une opportunité de définir la petite ferme et de mettre en place une aide spécifique dédiée.
- Que le Conseil Régional d'Occitanie mette également en place des soutiens spécifiques pour les petites fermes et adapte ses mesures à ces fermes.

La motion est rejetée dans les conditions suivantes :

- Membres votants en exercice : 31
- Quorum : 17
- Nombre de votants : 21
 - Dont,
 - Nombre de voix pour : 1
 - Nombre de voix contre : 15
 - Nombre d'abstentions : 5

Délibéré à Rodez, le 14 mars 2022

Le Président,



J. MOLIÈRES